

## PROCES VERBAL SEANCE DU 28 septembre 2016

**Le 28 septembre 2016, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme LENFANT, maire.**

**Présents** Mmes ABRAHAM Marylène, ARNAUD Chantal, BACHELOT Stéphanie, LETARD Carole , LENFANT Marie-Joëlle, PASCUAL Lisa (partiellement),, Mrs HENRY Nicolas, LAMBERT Patrick, LÉCUYER Emmanuel, MASSÉ Nicolas, MENNEREUIL Gérald, NERDEUX Pascal

**Absents** : DERUELLE José-Inès, LONGUET Alain, PEYRAT Michel

**Pouvoir** : DERUELLE José-Inès à LENFANT Marie-Joëlle  
PEYRAT Michel à ARNAUD Chantal

Madame Abraham assure le secrétariat de séance.

### Ordre du Jour :

1. Urbanisme : dossiers en cours
2. PLU : abandon de la procédure de révision décidée le 1<sup>er</sup> avril 2010
3. Bâtiments : contrats de maintenances diverses
4. Eglise : - définition de la prochaine tranche de travaux  
- demande de subventions au titre de la TDIL
5. Ecole : - point sur l'extension de la plage de garderie du soir  
- demande de subventions au titre de la TDIL pour dossier équipement scolaire
6. Personnel : mise à jour du tableau des effectifs
7. Finances : DM écriture comptable emprunts
8. CASE : charte d'entretien des espaces publics
9. Questions diverses

#### **1. Urbanisme :**

**DP 027 014 16 A0019** : Mr DECOUR Sullivan 3 allée Pierre Cazelles , ouvertures fenêtres de toit

**DP 027 014 16 A0020** : Mr MAILLOT Claude 8 rue du vieux lavoir, construction d'un carport

**DP 027 014 16 A0021** : Mme BURNEL Annie, 10 rue Petite Couture, division pour création de lot à bâtir

**DP 027 014 16 A0022** : MAIRIE, réalisation clôture cour de cantine

**DP 027 014 16 A0023** : Mr ONO DIT BIOT 4 impasse Gustave Flaubert , installation centrale aérovoltaique

**DP 027 014 16 A0024** : Mr AMMI Amine, 16 allée Pierre Cazelles, clôture

**DP 027 014 16 A0025** : MAIRIE, décision pour création de deux lots à bâtir rue de la métairie

**DP 027 014 16 A0026** : Mr LUWEZ Matthieu, 6 rue du vieux lavoir, ravalement façade

**DP 027 014 16 A0027** : Mr PILLARD Vincent, 1 allée Pierre Cazelles, portail

**DP 027 014 16 A0028** : Mr ANGER Mickael, 6 allée Pierre Cazelles, clôture et abri de jardin

**DP 027 014 16 A0029** : Mr ROGER David, 7 allée Riant Cottage, clôture et abri de jardin

**PC 027 014 16 A0011** : Mr FOREAU Sébastien, 33 rue du château d'eau Canappeville construction d'une maison individuelle rue du Calvaire

#### **Bail Mr MACHADO :**

Suite à la délibération du 29 juin 2016, décidant de mettre fin au bail sur la parcelle D234 au 1<sup>er</sup> juin 2017, Monsieur Machado a demandé s'il était possible de prolonger son bail de 3 ans, pour lui permettre d'attendre l'arrêt de son activité. Le Conseil souhaite que le dépôt soit ramené à la portion objet du bail avant de modifier la précédente délibération.

**Avis favorable : 14 votants, 12 pour, 2 abstentions**

#### **Entrée M. Mme Carré :**

Monsieur et Madame Carré souhaitent que l'accès à leur garage, situé sur le domaine public, soit aménagé plus proprement. Le Conseil propose un aménagement en dalles alvéolaires afin qu'il n'y ait pas de rupture esthétique sur le domaine public et autorisent Monsieur et Madame Carré à le réaliser.

**Avis favorable : 14 votants, 14 pour**

### **Trottoir devant le 16bis rue Métairie :**

La continuité des trottoirs rue de la Métairie n'est pas assurée. Il y a une possibilité de prolonger le trottoir devant le numéro 16bis, sur une longueur d'environ 7 m, juste à côté du nouvel abribus. Cet aménagement nécessite un mur de soutènement. Des devis seront demandés. La décision sera prise en fonction du coût du mur et de la possibilité de modifier le branchement d'eau.

**Avis favorable : 14 votants, 14 pour**

### **Modification du terrain communal ZD362 :**

Une des deux parcelles de terrain constructible aménagées sur l'ancien terrain de sport route d'Evreux est en vente, l'autre étant déjà construite. Afin d'aider les acheteurs à se projeter, il est proposé au Conseil de faire poser la clôture mitoyenne entre les 2 terrains et d'aménager une sortie directement sur le parking. Ceci nécessite quelques modifications puisque dans le projet initial, il y avait une entrée commune aux deux parcelles. Le Conseil accepte cette proposition.

**Avis favorable : 14 votants, 14 pour**

### **Numérotation des rues**

**délibération 2016 - 038**

Du fait des constructions nouvelles, la numérotation dans la rue du Calvaire a été revue et les nouveaux numéros ont été attribués en utilisant le système des mètres de voirie. Cette nouvelle numérotation s'applique aux maisons neuves et à chaque changement de propriétaires. Les constructions existantes peuvent conserver leur numéro actuel, qui n'a pas été réattribué.

Deux nouveaux accès sont prévus rue de la Petite Couture, qui restera cependant en numérotation traditionnelle.

**Avis favorable : 14 votants, 14 pour**

## **2. PLU : abandon de la procédure de révision décidée le 1<sup>er</sup> avril 2010 délibération 2016-039**

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune a été approuvé par délibération du 4 janvier 2006, modifiés les 21 octobre 2009, 27 juillet 2010 et 27 mars 2013,

Sa révision a été prescrite par délibération du conseil municipal en date du 1 avril 2010.

Les motifs recherchés à travers cette révision du PLU sont :

- Prendre en compte la rétention foncière et modifier les zones à urbaniser dans leur priorité ;
- Revisiter les notions d'accès aux parcelles, de clôtures, d'aspects extérieurs des constructions, de limites avec les voies, du règlement du PLU ;
- Modifier les limites de zonage
- Revoir les emplacements réservés
- Intégrer des plans d'aménagement de lotissements.

Toutefois, aucune phase d'étude n'a été engagée.

La modification des statuts de l'Agglomération Seine-Eure approuvé par arrêté préfectoral en date du 7 décembre 2015 a emporté le transfert de la compétence « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ».

L'Agglomération Seine-Eure a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat le 17 Décembre 2015.

L'Agglomération Seine-Eure se substitue de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents aux procédures d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou document en tenant lieu engagée avant le transfert de compétence et implique que la commune confirme sa volonté de mettre fin à la procédure de révision du PLU en cours.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral DRCL/BCLI/N°2015-59 du 7 décembre 2015 portant modification des statuts de l'Agglomération Seine-Eure en conférant la compétence « Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » ;

Vu la délibération du 17 Décembre 2015 prescrivant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat à l'échelle de l'Agglomération Seine-Eure ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 4 janvier 2009, modifiés les 21 octobre 2009, 27 juillet 2010 et 27 mars 2013.

Vu la délibération en date du 1 avril 2010 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme et fixant les modalités de la concertation ;

Considérant que l'article L153-9 du code de l'urbanisme dispose que « l'établissement public de coopération intercommunale mentionné au 1° de l'article [L. 153-8](#) peut décider, après accord de la commune concernée, d'achever toute procédure d'élaboration ou d'évolution d'un plan local d'urbanisme ou d'un document en tenant lieu, engagée avant la date de sa création, y compris lorsqu'elle est issue d'une fusion ou du transfert de cette compétence. Il se substitue de plein droit à la commune dans tous les actes et délibérations afférents à la procédure engagée avant la date de sa création, de sa fusion, de la modification de son périmètre ou du transfert de la compétence » ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **CONFIRME** la décision de mettre fin à la procédure de révision Plan Local d'Urbanisme,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document qui en serait suite ou conséquence, et notamment solliciter l'arrêt de cette procédure auprès de l'Agglomération Seine-Eure,

La délibération sera transmise au préfet et à la **communauté d'agglomération Seine-Eure** et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

**Avis favorable : 14 votants 14 pour**

### **3. Bâtiments : contrats de maintenances divers *délibération 2016-040***

Les installations dans les différents bâtiments communaux nécessitent un entretien par contrat de maintenance. Il s'agit de :

- |                                      |                      |
|--------------------------------------|----------------------|
| - Différentes chaudières             | maintenance annuelle |
| - VMC double flux école              | maintenance annuelle |
| - Micro station d'assainissement MAM | maintenance annuelle |
| - Ballon thermodynamique école       | maintenance annuelle |
| - Nettoyage des gouttières           | maintenance annuelle |

Des devis seront demandés pour ces différents contrats

**Avis favorable 14 votants, 14 pour**

### **4. Eglise : *délibération 2016-041*** **a. définition de la prochaine tranche de travaux**

Dans sa délibération 2015-058 du 9 décembre 2015, le Conseil a défini une nouvelle tranche de travaux. Pour l'année 2017 le périmètre sera :

- la réparation du porche d'entrée avec le mur d'appui
- restauration de vitraux.

Le Conseil décide de démarrer ces travaux et de constituer les dossiers de demande de subventions auprès des différents partenaires, DRAC, Conseil départemental.

Le Conseil décide de déposer un permis de construire relatif aux différents travaux prévus. Il autorise Madame le maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**Avis favorable 14 votants, 14 pour**

### **b. demande de subventions au titre de la réserve parlementaire *délibération 2016-042***

Monsieur François Loncle, député, a proposé d'octroyer une subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'année 2017, sur un projet structurant.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de lancer les travaux de l'église et sollicite subvention au titre des TDIL. Madame le maire est autorisée à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**Avis favorable 14 votants, 14 pour**

a. **point sur l'extension de la plage de garderie du soir**

Une famille a envoyé un mail, regrettant le tarif appliqué trop élevé pour une durée réduite. Le bilan pour le mois de septembre montre que quelques enfants sont partis à 18h10, ce qui ressemble plus à du retard qu'à une volonté de laisser les enfants plus tard.

Le peu d'utilisation de l'extension de plage remet en cause la décision prise précédemment. Soit les parents ne sont pas prêts à payer le supplément, soit il n'y a pas vraiment de besoin.

Le tarif appliqué avait pour objectif d'équilibrer le coût induit par la durée supplémentaire.

Le Conseil, après avoir délibéré, décide,

- de facturer les dépassements conformément à la délibération du 29 juin 2016 (2016-033)
- de poursuivre jusqu'à la Toussaint

**Avis favorable 14 votants, 14 pour**

b. **demande de subventions au titre des TDIL et auprès du Conseil Départemental pour dossier équipement scolaire** **délibération 2016-044**

La construction de la nouvelle cantine va nécessiter l'équipement en mobilier intérieur, (tables, chaises, porte-manteaux, quelques meubles) et jeux extérieurs (nouvelles structures, réinstallation des jeux existants). Le montant des achats est estimé à 50 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- De solliciter auprès de Madame Nicole DURANTON, Sénatrice, une subvention au titre de la réserve parlementaire pour cet investissement
- de constituer également un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental.

Madame le maire est autorisée à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**Avis favorable 14 votants, 14 pour**

6. **Personnel : mise à jour du tableau des effectifs**

**délibération 2016-045**

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Suite aux modifications des effectifs du personnel communal, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe, titulaire	C	1	24 heures
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint Technique 2 <sup>nde</sup> classe, titulaire	C	2	2 postes à 33h30
Adjoint Technique 2 <sup>nde</sup> classe, stagiaire	C	1	1 poste à 26h30
<b>CDD sur poste permanent</b>			
Adjoint technique 2 <sup>nde</sup> classe	C	4	1 poste à 20 h 1 poste à 26 h 1 poste à 12 h 1 poste à 9 h
		<b>8</b>	

**Avis favorable 14 votants, 14 pour**

Suite à la renégociation de nos deux emprunts, il convient de passer des écritures comptables qui n'étaient pas prévues lors du vote du budget.

Il s'agit de comptabiliser les frais suite à la négociation et d'afficher au compte 166 le refinancement de la dette.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivant sur le budget de l'exercice 2016 :

COMPTES DEPENSES						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art	Op			
D	F	011	81524			Bois et forêts	-8 903,01
D	I	16	166	OPFI		Refinancement de dette	172 228,86
D	F	042	6682			Indemnité de réaménagement d'emprunt (pour ordre)	6 903,01
<b>Total</b>							<b>172 228,86 €</b>

  

COMPTES RECETTES						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art	Op			
R	I	10	10222	OPFI		FCTVA	-8 903,01
R	I	16	166	OPFI		Refinancement de dette	172 228,86
R	I	040	1641	OPFI		Emprunts en euros	6 903,01
<b>Total</b>							<b>172 228,86 €</b>

**Avis favorable 14 votants, 14 pour**

## 8. **CASE : charte d'entretien des espaces publics**

**délibération 2016-047**

La charte d'entretien des espaces publics a été présentée au Conseil municipal.

L'objectif de cette charte est de mettre en œuvre des bonnes pratiques afin de préserver la santé humaine et l'environnement, notamment en réduisant la quantité de produits phytosanitaires retrouvée dans les eaux superficielles et souterraines (particulièrement celles utilisées pour la production d'eau potable).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Accepte les termes du niveau 1 de cette charte financée par la CASE à hauteur de 100 %, durant 2 ans, avec les aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil Départemental de l'Eure si toutes les 37 communes du territoire s'engagent.
- Autorise Madame le maire à la signer.

**Avis favorable 14 votants, 14 pour**

## 9. **Motion de soutien commune Hondouville**

**délibération n° 2016-048**

Le Docteur Roger installé à Hondouville va prendre sa retraite.

La vallée offre un fort potentiel de patientèle. La présence d'un médecin de proximité est importante. Notre secteur constitue un cadre de vie agréable et attractif, proche des pôles urbains de Louviers, d'Evreux et de Rouen.

C'est pourquoi, Le Conseil Municipal d'Amfreville sur Iton, après avoir délibéré, apporte son soutien à la commune d'Hondouville dans sa démarche de recherche d'un nouveau médecin.

## 10. **Questions diverses**

### - **Cantine**

Les travaux de construction de la cantine scolaire vont débuter courant octobre. Le parking devant le terrain sera indisponible pendant la durée des travaux. Un passage piéton sera aménagé.

### - **Terrain de sport de l'école**

L'acte de vente pour l'achat du terrain situé derrière le terrain actuel de l'école a été signé. La clôture sera posée courant octobre, afin que les enfants puissent l'utiliser en lieu et place du terrain actuel pendant la durée des travaux.

- **Travaux RD61**

Les travaux de réparation de la RD61 sont terminés. Il ne reste plus qu'à souhaiter qu'il n'y ait plus de dégradations.

- **Arrêt de bus**

Une demande d'installation de barrières de sécurité devant l'arrêt de bus rue des Blancs Monts a été faite auprès de la CASE. Un abri a été installé à l'arrêt Calvaire, rue de la Métairie.

- **Cimetière**

Les travaux d'amélioration du ruissellement vont démarrer avant la fin de l'année avec la création de 2 rigoles au centre, et une le long du mur ouest. Ces travaux sont réalisés par l'entreprise Cursus en partenariat avec la CASE

- **Ruissellement**

La CASE a réalisé de gros travaux contre le ruissellement dans le chemin des écoliers. Il est prévu que la noue rue de la Métairie soit remplacée par une tranchée drainante.

- **Mare-Rouge**

Depuis la remise en état de la Mare-Rouge, il y a davantage d'eau. On propose d'installer une clôture, la demande sera faite à la CASE.

- **Noue rue de la Métairie**

La noue aménagée rue de la Métairie entre la rue des Roitelets et le plateau ralentisseur va être remplacée par une tranchée drainante, le trottoir deviendra enherbé (CASE).

- **Entretien des bas-côtés**

Il est rappelé aux habitants que chacun doit entretenir le bas-côté jouxtant sa propriété. Cela permet de rendre notre village plus agréable.

- **Noël à l'école**

Comme l'année dernière, un film sera projeté et sera suivi de la distribution de friandises et d'un goûter.

- **Don pour l'école**

Monsieur Baran, habitant d'Amfreville, a déposé en mairie un don pour l'école, qui sera versé à la coopérative scolaire. Le Conseil le remercie.

**La séance est levée à 23h00**